

à 80%

ET

- Vous répondez [aux conditions de ressources](#)

ET

- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement qui a plus de 15 ans, ou vous en êtes locataire et votre propriétaire est d'accord pour que vous réalisiez et preniez à votre charge les travaux d'adaptation qui vous sont nécessaires.

Vous pouvez bénéficier d'**un accompagnement global et gratuit** par des experts de la rénovation grâce au programme d'Intérêt général du Conseil départemental de la Haute-Garonne ou de l'un de ses partenaires, incluant :

- La visite de votre logement et la réalisation d'un diagnostic technique adapté à vos besoins propres
- L'aide à la définition du projet le plus adapté ; éventuellement l'aide à la consultation des entreprises
- Le montage des dossiers de demandes de subvention et le suivi de votre dossier jusqu'à la finalisation des travaux

Grâce à ces dispositifs et aux aides possibles des différents financeurs de l'adaptation de l'Habitat, dont **le Conseil départemental qui peut participer à hauteur de 20%**, le total des aides publiques peut représenter, selon votre situation, de 35% à 80% du coût des travaux.

Pour pouvoir en bénéficier, attention de ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé votre dossier de demande d'aide !

[Déposez une demande en ligne](#)

Prise de contact

Prendre les premiers renseignements par téléphone :

Vous habitez sur Toulouse Métropole : [05 67 69 69 67](#)

Vous habitez sur le SICOVAL : [05 61 73 38 81](#)

Vous habitez sur le Muretain Agglo : [05 34 46 30 17](#)

Vous habitez ailleurs en Haute-Garonne : [05 34 33 46 25](#)

Si vous ne rentrez pas dans les critères ci-dessus, vous pouvez bénéficier d'un conseil tout public sur les travaux à envisager pour l'adaptation du logement et les autres aides éventuellement possibles auprès du réseau national SOLIHA « Solidaires pour l'Habitat » ([05 82 08 64 30](#)).

[Conseil tout public : SOLIHA](#)